

AFFAIRE N° 15 - Approbation du contrat confiant à M. Jean HEBARD, Architecte D.P.L.G. l'étude et la réalisation du projet de construction d'un groupe scolaire à édifier au lieu dit " CHATEAU MORANGE ".

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Un contrat a été passé le 10 Septembre 1962 et approuvé le 18 Octobre 1962, entre la Commune de St-Denis et M. Jean HEBARD, Architecte D.P.L.G., pour l'étude et la réalisation du projet de construction d'un groupe scolaire à édifier au lieu dit "CHATEAU MORANGE", route de Montgaillard, à Saint-Denis.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier ce contrat. "

Le Maire rappelle, à cette occasion, qu'il serait souhaitable que dans la mesure du possible les Conseillers Municipaux prennent connaissance des rapports avant la séance du Conseil.

Le rapport dont il vient d'être donné lecture est approuvé à l'unanimité.